

COMMUNIQUE

Questions sur les assemblées générales de Préfon du 26 septembre 2008 **Lettre ouverte à Préfon**

Paris, le 22 août 2008

Préfon vient pour la première fois en 41 ans d'histoire de permettre à ses adhérents de poser des questions en assemblée générale et s'engage à publier les réponses.

Je salue bien sûr cette initiative, venant de la seule grande association d'assurance vie qui refuse toujours à ses adhérents toute participation à ses assemblées générales et a fortiori tout droit de vote et tout droit de proposer des résolutions, et ce malgré l'engagement du président de la République de mettre fin à cette exception aux règles démocratiques.

Je regrette toutefois que cette possibilité soit aussi restrictive, la vidant très largement de toute substance :

- les questions ne peuvent porter que sur l'ordre du jour des assemblées générales, qui est des plus succincts, et qui se limite à renvoyer à des propositions et documents non communiqués.
- Les adhérents ont reçu cette information au mieux fin juillet, le plus souvent en août avec une date limite pour envoyer des questions le 25 août ; délai d'autant plus court que bien entendu, la majorité d'entre eux est en congés !
- Enfin, les adhérents ne peuvent pas venir poser les questions eux-mêmes en assemblée générale, et ne pourront donc ni demander des éclaircissements ni débattre des réponses apportées.

Voici mes questions sur l'ordre du jour.

1. Rapport du conseil d'administration

Ce rapport peut-il être communiqué aux adhérents, sachant que Préfon n'a jamais communiqué aucun rapport sur sa gestion (qu'elle soit financière, administrative ou technique) aux adhérents ?

2. Election de nouveaux membres du CA

Qui sont les candidats ?

Pourquoi n'y a-t-il eu aucun appel à candidature auprès des adhérents ?

Pourquoi les adhérents ne peuvent-ils pas prendre part à cette élection, comme c'est pourtant le cas pour tous les adhérents des autres associations d'assurance vie, et pour tous les adhérents des PERP (Plans d'épargne retraite populaire) ?

3. Vote du budget 2008 et approbation des comptes 2007

Le budget 2008 et les comptes complets 2007 peuvent-ils être enfin communiqués aux adhérents ?

Comment se fait-il que des éléments de ces comptes 2007 aient été publiés par Préfon en juillet 2008, alors qu'ils n'ont pas encore été approuvés par l'assemblée générale du 26 septembre prochain ? Préfon semble donc absolument certain de leur approbation future : cette assemblée générale est-elle donc une simple chambre d'enregistrement sans pouvoir réel ?

Vous trouverez aussi en annexe mes questions détaillées sur les éléments de comptes 2007 publiés. Merci d'y répondre également.

4. Modification du règlement intérieur

Quelle est la modification proposée ?

Pourquoi les adhérents ne sont-ils ni informés ni consultés sur cette proposition, comme c'est le cas pour tous les adhérents des autres associations d'assurance vie, et pour tous les adhérents des PERP (Plans d'épargne retraite populaire) ?

5. Modification du point de service

Quelle est la modification proposée ?

Pourquoi les adhérents ne sont-ils ni informés ni consultés sur cette proposition clé pour la performance de leur épargne confiée à Préfon, comme c'est le cas pour tous les adhérents des autres associations d'assurance vie, et pour tous les adhérents des PERP (Plans d'épargne retraite populaire) ?

6. Modification des statuts

Quelle est la modification proposée ?

Pourquoi les adhérents ne sont-ils ni informés ni consultés sur cette proposition, comme c'est le cas pour tous les adhérents des autres associations d'assurance vie, et pour tous les adhérents des PERP (Plans d'épargne retraite populaire) ?

Pourquoi Préfon n'a-t-il jamais communiqué ses statuts à ses propres adhérents ?

7. Avenant à la convention entre Préfon et CNP Assurance

Quelle est la modification proposée ?

Pourquoi les adhérents ne sont-ils ni informés ni consultés sur cette proposition, comme c'est le cas pour tous les adhérents des autres associations d'assurance vie, et pour tous les adhérents des PERP (Plans d'épargne retraite populaire) ?

Salutations distinguées,



Guillaume Prache
Adhérent Préfon
Président de l'ARCAF

P.J. Questions sur les éléments des comptes 2007 publiés par Préfon

PREFON : Questions sur les éléments de comptes 2007 (publiés en juillet 2008)

1. Comment justifier la publication toujours tardive des comptes annuels ?

Pourquoi les éléments de comptes annuels ne sont-ils toujours pas publiés au premier semestre de l'année suivante, comme c'est le cas pour la plupart des autres produits d'épargne retraite (assurance vie et PERP), et comme le président de Préfon s'y était pourtant engagé à partir de 2006 ?

2. Comptez-vous mettre fin aux graves lacunes dans la présentation des résultats du régime

Préfon peut-il au moins communiquer :

- le rendement des placements du régime (en précisant avant et après frais de gestion, et en respectant les directives d'information du code des assurances sur ce point) ?
- le montant des rémunérations considérables payées par les adhérents aux gestionnaires financiers ?
- le montant des produits de leur épargne prélevé au profit de la « provision de gestion administrative » ?

En effet, la rubrique « survol rapide » a été réduite d'une page entière à un quart de page depuis 2002. Au passage, les informations clés sur les coûts supportés par les adhérents ont disparu :

- le montant de la rémunération des gestionnaires financiers,
- le montant de la provision dite de « gestion administrative » et son augmentation annuelle.

Et en 2008 (comptes 2007), le rendement du portefeuille – pourtant une information capitale sur la performance de l'épargne confiée à Préfon – disparaît à son tour.

3. Toujours pas d'explications sur la gestion technique, financière et administrative du régime.

PREFON peut-il communiquer à ses affiliés un minimum d'explications sur les principaux résultats de sa gestion de leur épargne retraite. En effet, contrairement aux autres produits d'épargne retraite (PERP - Plans d'épargne retraite populaires, Cref-Corem), Préfon ne publie jamais de rapport sur sa gestion technique (en particulier sur le taux de couverture de ses engagements envers les affiliés), financière (en particulier comment la performance de ses placements se compare à celles des marchés correspondants – « benchmarks ») et administrative (cf. question suivante).

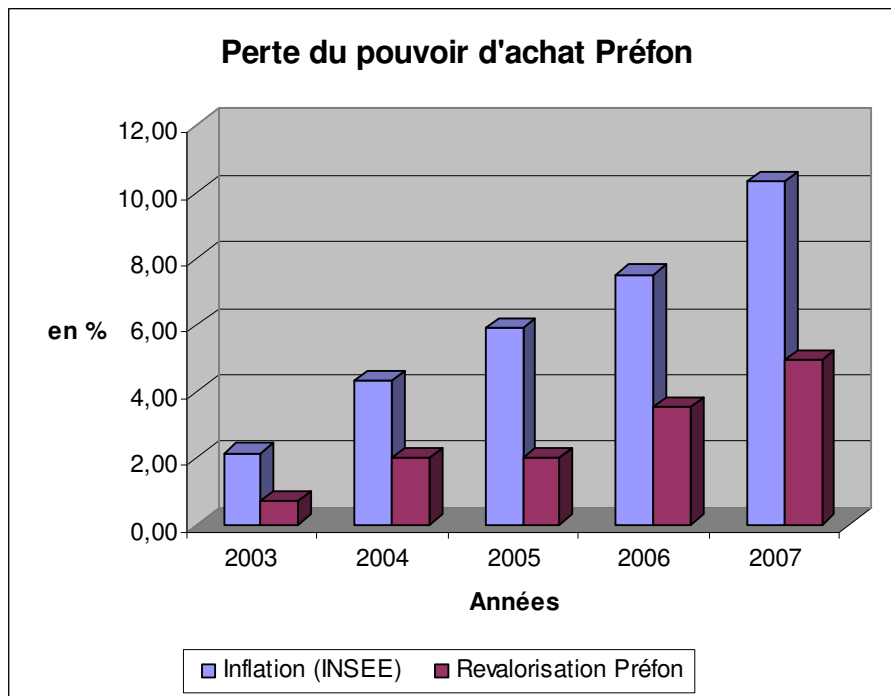
4. Pouvez-vous expliquer l'envolée continue des dépenses de fonctionnement, toujours très supérieure à l'inflation et à la hausse moyenne des salaires : encore + 9 % en 2007, et + 61 % depuis 2001 ?

En effet, ces dépenses sont essentiellement des « frais fixes » (personnel, informatique, etc.) qui n'ont aucune raison d'augmenter en proportion des versements des épargnants. En particulier les dépenses de promotion ont augmenté de 213 % depuis 2001, sans compter les commissions versées aux distributeurs !

5. Pouvez-vous expliquer la nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les adhérents en 2007 : revalorisation du point de +1,35 % en 2007 (nouvelle valeur au 1/1/2008), alors que l'inflation 2007 s'est élevée au double.

En cinq ans, les rentes Préfon n'ont été revalorisées que de 4,9 % pour une inflation de 10,3 % sur la même période, soit plus du double. La perte de pouvoir d'achat est sensible pour tous les adhérents de Préfon, et s'aggrave d'année en année.

La faute selon vos bulletins à l'allongement de la durée de la vie (mais Préfon a pourtant augmenté le coût d'acquisition des rentes de plus de 50 % en quatre ans, soit beaucoup plus que l'augmentation de l'espérance de vie sur la même période.



- 6. Pourquoi les commissions versées aux gestionnaires financiers ont-elles décuplé depuis 1996, et pourquoi Préfon annonce t'elle encore une hausse d'environ 50 % de ces commissions pour 2008 ? Pourquoi ces commissions apparaissent-elles démesurées par rapport à celles obtenues par d'autres fonds de retraite ?**

Préfon a en effet annoncé une nouvelle hausse des commissions financières pour 2008 : 0,49% des encours plus 2% des produits financiers nets (contre respectivement 0,45 % et zéro en 2007). Leur montant avait pourtant déjà décuplé en dix ans.

Préfon ne communiquant plus le montant de ces frais considérables (cf. plus haut, question N° 2) , l'ARCAF estime ces commissions à 50 millions d'euros environ pour 2008, soit 0,56 %¹ de l'encours des placements au 31/12/2007.

C'est plus de quatre fois plus que ce que paie le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) aux gestionnaires financiers, après appels d'offres, soit environ 0,13 % de l'encours du fonds².

¹ 0,45 % plus 2 % des produits financiers plus commissions sur les SICAV en portefeuille

² Source : rapport annuel du FRR pour 2007